

PONS Guillaume Les Salces p La Rouvière 3E2430 1632				
06/11/1632	BARET Agnès	La Rouvière	Testament	Dans la maison de François BARET au lieu du Gazon p La Rouvière , Agnès BARET fille de feu Jean et Catherine PONS dudit lieu atteinte de maladie gisant dans son lit fait son testament du consentement de Catherine PONS sa mère. Veut la sépulture à l'église paroissiale Notre Dame de la Rouvière au tombeau de ses prédécesseurs , donne au curé de la Rouvière pour des messes, donne à Catherine PONS sa mère donne à Jacques, Jeanne et Catherine BARET ses frère et soeurs 5 sols, à tout son lignage 5 sols à se partager, nomme son HU François BARET son frère aîné à charge de payer les légats.
05/12/1632	BARET François	La Rouvière	Testament	François BARET laboureur du Gazas p La Rouvière détenu de maladie corporelle toutefois dans ses bons sens et entendement fait son testament. Fait le signe de la croix, recommande son âme à Dieu, veut la sépulture à l'église de la Rouvière au tombeau de ses prédécesseurs, donne pour des messes, donne à la confrérie du Rozaire de Notre Dame de la Rouvière, donne aux pauvres de la paroisse, donne à Jean BARET son fils aîné de feu Catherine SEGUIN 200 Livres, donne à Jeanne, Catherine et Louise ses filles 300 livres à chacune, deux robes , couverture, une paire de linceuls , donne à tout son lignage et autres prétendants à ses biens 5 sols à se partager, nomme son HU Catherine PONS sa mère à la charge de rendre à la fin de sa vie ou quand bon lui semblera l'hérédité à l'un de ses enfants.
28/11/1632	BARET Pierre	Pelouse	quittance	Jean BARET blancher de Mende confesse avoir reçu de Pierre BARET son frère de Pelouse 300 L et diverses terres pour droits de nature et légitime suivant contrat d'accord.
28/11/1632	BARET Pierre	Pelouse	quittance	Pierre BARET fils de feu Jean BARET de Pelouse lequel considérant Pierre BARET jeune son frère légitime et naturel se serait marié à Jeanne HERMANTIER, il lui aurait constitué pour droits de légitime paternels et maternels 300 L payables en terres.
26/05/1632	BARRIOL Antoine	Les Salces	arrentement	Pierre CREYS ? Du Monteil p Arzenc et Jean MALABOUCHE du Mazel Chabrier p Le Born tuteurs et administrateurs des biens de feu Antoine MALABOUCHE quand vivait laboureur des Salces baillent en arrentement à Antoine BARRIOL des Salces la métairie dudit feu MALABOUCHE excepté la maison courtil et jardin . ( En marge, contrat annulé)
27/08/1632	BARRIOL Antoine	Les Salces	quittance	Jean GOSSE natif de Chantéruéjols p Mende comme mari de feu Béatrix COMTE confesse avoir reçu d'Antoine BARRIOL son beau frère des Salces 30 L pour reste et entier paiement de du contenu au contrat de constitution faite par Jacques COMTE et Catherine GALIN père et mère de ladite Béatrix dans son CM reçu par M° BUISSON notaire de Mende.

11/01/1632	BAUMELLE François	La Rouvière	quittance	Jeanne GALINE veuve et héritière de Michel BAUMELLE de la Rouvière confesse avoir reçu de François BAUMELLE son neveu de la Rouvière 50 livres dont ledit BAUMELLE était redevable par contrat passé entre ledit Michel et feu Jean BAUMELLE son frère à raison de ses droits de légitime paternels maternels et fraternels dudit feu Michel passé devant M° ROCHEBARON.
09/01/1632	BERNEDE Catherine	Pelouse	Testament	Catherine BERNEDE veuve de Jean GAILHARD de Pelouse p La Rouvière détenue de maladie corporelle saine de son entendement , parfaite mémoire et connaissance fait son testament , veut la sépulture à l'église Notre Dame de La Rouvière au tombeau de ses prédécesseurs, donne pour, des messes, donne à Guillaume GAILHARD son fils aîné 12 livres , donne à André ,Pierre et Jean GAILHARD ses autres fils semblable somme de 12 livres, donne à tous ses autres prétendants à ses biens 5 sols, nomme son héritière universelle et générale Jeanne GAILHARD sa fille à charge de payer les légats. ( Dans la rubrique page 96 on lit bien Catherine BERNEDE)
19/07/1632	BRAJON Jacques	Mende	achat	Antoine HERMET ? Des Salces vend à Jacques BRAJON marchand de Mende un pré au terroir des Salces.
02/06/1632	BROS Guillaume	La Salesse	quittance	Agnès VALEZ de Ste Hélène et Etienne LAURANS son fils confessent avoir reçu de Guillaume BROS de la Salesse p Allenc des mains de Guillaume BROS son fils charpentier dudit lieu 30 L et 3 pistoles pour la réserve qu'elle avait fait lors du CM dudit Guillaume BROS avec Hélix LAURANS sa fille ( M° OUVRIER de Badaroux)
19/06/1632	BROS Guillaume	Ste Hélène	achat	Michel SEGUIN laboureur de Ste Hélène vend à Guillaume BROS charpentier dudit lieu deux champs moyennant 45 L .
20/06/1632	BROS Guillaume	Ste Hélène	achat	Guillaume COUDERC laboureur de Ste Hélène vend Guillaume BROS charpentier dudit lieu un champ pour 20 L .
30/11/1632	BRUNEL Claude GIRAL Hélix	le Born Pelouse	CM	Claude BRUNEL fils de feu François et Cécile LAURAIRE de St Martin p Le Born et Hélix GIRAL fille de feux Jehan et Nadale VIDAL de Pelouse. Le fiancé assisté de Jean BRUNEL son frère, la fiancée de Jean TEYSSIER son oncle de Vareilles.

04/05/1632	DONNAREL Jacques	La Rouvière	Testament	Jacques DONNAREL de la Rouvière détenu de maladie corporelle gisant dans son lit en boin entendement , dans la maison de Guillaume DONNAREL son fils aîné fait son testament. Fait le signe de la croix et recommande son âme à Dieu, veut la sépulture à l'église paroissiale Notre Dame de la Rouvière au tombeau de ses prédécesseurs, et que les honneurs funèbres soient faits par son héritier bas nommé. Donne à la confrérie du St Rozaire de l'ordre de St Dominique 20 Livres, donne à Isabeau DONNAREL sa fille femme de Pierre GOGOLUEGNES du Masseguin .., à Antoinette DONNAREL son autre fille femme de Raymond MICHEL de Pelouse 30 Livres , donne à tous son lignage et autres prétendants à ses biens 5 sols , nomme son HU Guillaume DONNAREL son fils ici présent et acceptant à charge de satisfaire ci-dessus et payer les légats .
20/04/1632	FALGAYRAC Pierre	Mende	arrentement	Pierre FALGAYRAC praticien de Mende arrente à Guillaume MAZOYER de la Rouvière une métairie audit lieu.
26/05/1632	FERRAND Pierre	Allenc	quittance	Barthélémy FANGOUE de Vitrolles p Rieutort comme mari d'Anne PAGES confesse avoir reçu de Pierre FERRAND son cousin germain des Salelles p Allenc 48 L 5 sols des droits de nature et légitime de Jeanne FERRAND mère de ladite PAGES .
13/05/1632	GELY ou GILES Antoine	Altier	obligation	Pierre MAZEL de Pelouse confesse devoir à Antoine GELY ou GILES de Bergougnon p Altier 90 L pour un prêt.
12/11/1632	GIRAL Guillaume	Pelouse	arrentement	Guillaume GIRAL de Pelouse arrente à Antoine VINCENT ? De St Bazile une maison et jardin
01/12/1632	GIRAL Hélix	Pelouse	donation à cause de mort	Isabeau GIRAL fille de feux Jehan et Nadale VIDAL de Pelouse sachant avoir nommé son HU dans son testament sa soeur Hélix GIRAL , sa soeur s'étant mariée avec Claude BRUNEL de St Martin , lui donne par donation à cause de mort tous ses biens à charge pour elle de payer les légats et faire ses funérailles.
12/11/1632	GIRAL Isabel	Pelouse	Testament	Isabel GIRAL fille de feux Jehan et Nadale VIDAL de Pelouse détenue de maladie corporelle fait son testament. Sépulture au cimetière de la Rouvière au tombeau de ses prédécesseurs, donne pour des messes, donne à Guillaume et Pierre GIRAL ses frères 40 sols à chacun, à Marie et Jeanne GIRAL ses soeurs 40 sols, à tout son lignage et prétendants 5 sols à se partager, nomme son HU Hélix GIRAL sa soeur à charge de satisfaire ci-dessus et payer les légats.
04/05/1632	Habitants divers	La Rouvière	délibération	Délibération des habitants de la Rouvière relative à la taille de la paroisse
04/05/1632	Habitants divers	La Rouvière		contrat relatif à la taille de la paroisse, passé par les habitants et Pierre MAZEL.
01/06/1632	Habitants divers	La Rouvière	transaction	acte relatif aux tailles et censives de la paroisse de la Rouvière
12/04/1632	JOURDAN Jacques BALMELLES François	La Rouvière	échange	Jacques JOURDAN et François BALMELLES de la Rouvière échangent des terres.

25/04/1632	MALABOUCHE Jean	Les Salces	prix fait	Jean MALABOUCHE des Salces a baillé à prix fait à Nadal CHASSAFFIERE maçon de Chabanettes p St Pierre le Vieux des travaux à effectuer sur une maison pour la somme de 84 L.
06/01/1632	MALABOUCHE Jean	Les Salces	Testament	Jean MALABOUCHE laboureur des Salces p La Rouvière détenu de maladie corporelle fait son testament. Fait le signe de la croix, recommande son âme à Dieu, veut la sépulture au cimetière de la Rouvière au tombeau de ses prédécesseurs. Donne à Jeanne, Marguerite et Agnès ses filles légitimes de Françoise GIRAL sa femme à chacune 400 L ,deux robes , ,une couverte et deux linceuls, ordonne que Guillaume MALABOUCHE son fils soit nourri et entretenu sa vie durant dans sa maison par son héritier bas nommé , donne à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 5 sols à se partager , constitue Françoise GIRAL sa femme maîtresse et usufruitière sa vie durant de tous ses biens et nomme son HU Guillaume MALABOUCHE son fils
25/04/1632	MALABOUCHE Jean TRAZIC Pierre	Les Salces	échange	
30/05/1632	MAURIN Mathieu	Laltaret	ratification vente	Jean ARZALIER de la Prade p Allenc ..... maître Etienne ARZALIER son fils aîné avoir vendu à Mathieu MAURIN de Laltaret un pré du consentement de son père Jean, ledit Jean ARZALIER ratifie et approuve cette vente
09/01/1632	MAURIN Vincent ?	Pelouse	Testament	Vincent ? MAURIN de Pelouse détenu de maladie corporelle fait son testament. Fait le signe de la croix, recommande son âme à Dieu, veut la sépulture au cimetière de la Rouvière au tombeau de ses prédécesseurs. Donne pour des messes, donne à Louis, Etienne et Jean MAURIN ses fils légitimes de Jeanne RAMEIL sa femme 60 livres à chacun payables quand ils auront l'âge de 25 ans , donne à Claude, Catherine, Jeanne et Isabeau MAURIN ses filles outre leur constitution de mariage 5 sols sauf à ladite Jeanne 24 livres, donne à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 5 sols à se partager, nomme son HU Pierre MAURIN son fils aîné et de ladite Jeanne RAMEIL.
13/05/1632	MAZEL Pierre	Pelouse	vente	Antoine GILES de Bergougnon p Altier a vendu à pacte de rachat à Pierre MAZEL marchand de Pelouse ses droits de nature et légitime paternels et maternels sur les biens de feu César son père et Vidale ATGER sa mère mariés au Bergougnon pour 720 L avec faculté de rachat.
07/08/1632	MAZEL Pierre	Pelouse	achat	Guillaume NOUET laboureur de Pelouse vend à Pierre MAZEL marchand dudit lieu un pré pour le prix de 22 L .
20/12/1632	MAZEL Pierre	Pelouse	achat	Michel ANDRE de Pelouse vend à Pierre MAZEL dudit lieu un petit travers de bois.
04/05/1632	MAZEL Pierre BARET Pierre	Pelouse	échange	

07/11/1632	MAZOYER Michel CHARLES Jean	La Rouvière	échange	
01/10/1632	MAZOYER Pierre	La Rouvière	quittance	Bernard BON...DE de Ste Hélène comme mari d'Agnès MAZOYER a reçu de Pierre MAZOYER son beau frère de la Rouvière 60 L
09/06/1632	MAZOYER Pierre	La Rouvière	quittance	Etienne et Bernard BONN...DE (BONAVIDE?) père et fils de Ste Hélène, lequel Bernard fils et donataire de son père et mari d'Agnès MAZOYER confessent avoir reçu de Jeanne CAYROCHE et Pierre MAZOYER mère et fils 42 livres de la constitution faite lors de leur CM reçu par M° JAUSON notaire de Badaroux
25/01/1632	MAZOYER Pierre PLAN Catherine	La Rouvière	CM	Pierre MAZOYER fils à feu Barthélémy et Jeanne CAYROCHE de la Rouvière et Catherine PLAN fille de feu Guillaume et Jeanne COUBES dudit lieu. Ledit MAZOYER de l'avis de Jeanne CAYROCHE sa mère et Guillaume MAZOYER son cousin, ladte PLAN de Jean PLAN son frère aîné. Jean PLAN constitue à sa soeur pour droits de légitime paternels et maternels, fraternels et autres des prés, et champs, deux robes drap de pays, une couverture, deux linceuls, une velle. Jeanne CAYROCHE donne à son fils la moitié de tous ses biens présents et à venir quittes de toutes charges et légitime se réservant l'usufruit sa vie durant.
27/06/1632	MERCIER Jean	Le Born	quittance	Jean BARTHELEMY du Born confesse avoir reçu de Jean MERCIER dudit lieu 30 L pour la vente d'une paire de taureaux.
01/06/1632	MOLINIER Etienne	la Rouvière	achat	Imbert BONNET de la Rouvière vend à Etienne MOLINIER dudit lieu un champ pour 3 L 10 sols. Cité feu Pierre CAYROCHE beau père dudit BONNET
12/11/1632	NOUET Guillaume	Pelouse	quittance	Françoise GRANIER ? veuve de Valentin GIRAL quitte Guillaume NOUET de Pelouse de toutes les affaires qu'ils ont eu leur vie durant jusqu'à présent cassant toutes obligations qu'ils pourraient avoir.
03/11/1632	OZIOL Agnès	Pelouse	quittance	Guillaume GIRAL de Pelouse confesse avoir reçu d'Agnès OZIOL sa femme 24 L.
11/05/1632	PIGEYRE Antoinette	Bagnols	achat	Hélie et Antoine REBOUL père et fils maçons de Bagnols vendent à Antoinette PIGEYRE dudit lieu un jardin pour 30 L.

08/06/1632	PLAN Jean SEGUIN Catherine et Isabeau	La Rouvière Les Salces	transaction et accord	Jeanne COUBES de la Rouvière aurait colloqué en mariage avec Barthélémy DURAND à Chadenet, après le décès dudit DURAND Jeanne COUBES se serait retirée dans sa maison de la Rouvière et se serait mariée avec Jean SEGUIN des Salces et après le décès dudit Jean SEGUIN se serait mariée avec Guillaume PLAN de la Rouvière , aurait eu dudit DURAND Jean et Isabeau DURAND, dudit SEGUIN Catherine et Isabeau SEGUIN et autre Catherine SEGUIN, Catherine SEGUIN aînée se serait mariée à Bagnols avec feu Arnal FOUZILHET ou FOUZILLAC et l'autre Catherine SEGUIN avec feu Antoine BARET et ladite Isabeau avec Jean MARTIN de St Martin, dudit Guillaume auraient été procréés Jean et Catherine PLAN, Catherine PLAN se serait mariée avec Pierre MAZOYER de la Rouvière, ladite Jeanne COUBES aurait constitué son héritier universel son fils Jean PLAN lors de son mariage portant donation sans avoir au préalable payé leurs droits de légitime à ses autres enfants. Pour éviter un procès les parties passent un accord.
15/04/1632	PONS Etienne MALABOUCHE Jean	Les salces	échange	Etienne PONS et Jean MALABOUCHE laboureurs des Salces échangent des biens.
09/03/1632	PRADIER Etienne	Pelouse	achat	Guillaume GAILHARD de Pelouse vend un champ à Etienne PRADIER dudit lieu pour le prix de 30 L.
09/12/1632	REBOUL Béatrix	Pelouse	Testament	Béatrix REBOUL femme de Vidal GIRAL de Pelouse fille de feu Jean et Agnès OZIOL de Pelouse détenue de maladie corporelle saine de son entendement fait son testament. Sépulture au cimetière de la Rouvière , donne pour des messes, donne à Béatrix GIRAL sa filleule fille de Jean de Pelouse 3 livres, donne à tout son lignage et prétendants 5 sols, nomme ses HU Agnès OZIOL sa mère et Vidal GIRAL son mari à charge de payer les légats.
20/12/1632	RODIER Jean et Michel	La Rouvière	quittance	Jean PLAN de la Rouvière comme mari de Jeanne RODIER confesse avoir reçu de Jean et Michel RODIER père et fils son beau père dudit lieu 20 L , une robe drap de maison ,une couverture de Montpellier en déduction de la constitution faite lors de son CM reçu par M° JAUSOND notaire.
01/06/1632	RODIER Michel	La Rouvière	quittance	Jean PLAN laboureur de la Rouvière comme mari de Jeanne RODIER confesse avoir reçu de Michel RODIER son beau frère dudit lieu 20 L de la constitution faite lors de leur mariage.
04/12/1632	SEGUIN Michel	Ste Hélène	quittance	Jacques BO de Pruneyrolles p St Etienne du Valdonnez comme mari d'Agnès ROUCH confesse avoir reçu de Michel SEGUIN son neveu de Ste Hélène 63 L, une velle et 4 moutons pour les droits de légitime de ladite ROUCH provenant d'Isabel MALACHANE sa mère mariée audit lieu de Ste Hélène.
15/04/1632	VALEZ Etienne	Ste Hélène	quittance	Agnès VALEZ veuve de Guillaume LAURANS et Etienne LAURANS mère et fils de Ste Hélène confessent avoir reçu d'Etienne VALEZ dudit lieu 26 L, une robe et une couverture pour entier paiement de la somme de 360 L , la robe et couverture contenus au CM de ladite VALEZ reçu par M° Jacques BONNEL notaire d'Allenc.

26/10/1632	VALEZ Etienne ANDRE Michel	Ste Hélène Pelouse	compte final	Etienne VALEZ de Ste Hélène confesse avoir reçu de Michel ANDRE de Pelouse 13 L d'un légat fait par feu Antoine ANDRE lors de son testament reçu par M° OUVRIER notaire de Badaroux en faveur de sa filleule fille dudit Etienne et 3 L au profit d'Etienne ANDR... filleul ? Dudit VALEZ et légat donné à ...Isabeau DONN... leur mère et femme dudit feu Antoine. Fait à Ste Hélène maison de feu Guillaume LAURANS.
12/06/1632	VEYRUNES Claude	Les Salelles	quittance	Etienne VEYRUNES praticien d'Allenc natif des Salelles confesse avoir reçu de feu Arnal VEYRUNES son frère et Claude VEYRUNES son neveu dudit lieu des Salelles 30 L pour fin et entier paiement de 360 L que ledit Arnal lui devait pour la constitution faite à feu Claude VEYRUNES son père pour ses droits de légitime paternels maternels et fraternels ( contrat reçu par M° Jean BLANC notaire d'Allenc) le surplus des 360 Livres lui ayant été payé par ledit feu Arnal son frère ainsi que ledit Claude VEYRUNES lui a fait apparaître dans une quittance- légat de feu Jean VEYRUNES son fils de Thoras ?